

• • ● ● **Déclarer ses liens d'intérêts : Un conflit d'intérêts** naît d'une situation dans laquelle les liens d'intérêts d'une personne sont susceptibles, par leur nature ou leur intensité, de mettre en cause son impartialité ou son indépendance dans l'exercice de la mission qui lui est confiée.
La notion de **lien d'intérêts** recouvre les intérêts ou les activités, passés ou présents, d'ordre patrimonial, professionnel ou familial, de la personne en relation avec l'objet de la mission qui lui est confiée.

L'intérêt peut être :

- **Matériel ou moral :**
 - Matériel ou financier : rémunération ou gratification de toute nature ;
 - Moral, consistant en un bénéfice en termes de reconnaissance, occasionnelle ou régulière, sous toutes ses formes, notamment pour la promotion ou la défense :
 - D'intérêts personnels non directement financiers – comme ceux relatifs à des responsabilités professionnelles assumées ou recherchées, ou des mandats électifs professionnels détenus ou souhaités,
 - D'intérêts de groupes, tels ceux d'une école de pensée, d'une discipline ou d'une spécialité professionnelles - par exemple en cas d'exercice de responsabilités dans des organismes dont les prises de position publiques sur des questions en rapport avec la mission demandée pourraient faire douter de l'indépendance, de l'impartialité ou de l'objectivité de celui qui les exerce.
- **Direct ou par personne interposée :**
 - Intérêt direct : intérêt impliquant, à titre personnel, directement pour l'intéressé, un bénéfice, c'est à dire une rémunération, en argent ou en nature, ou toute forme de reconnaissance, occasionnelle ou régulière, sous quelque forme que ce soit. Le bénéfice est un avantage ou une absence de désavantage pour soi-même.
 - Intérêt indirect (ou par personne interposée) : intérêt impliquant, en raison de la mission remplie par l'intéressé, un bénéfice, rémunération ou gratification, ou une absence de désavantage, au profit d'une autre personne, physique ou morale (institution, organisme de toute nature), avec laquelle l'intéressé est en relation, ou un désavantage pour cette autre personne (que l'intéressé pourrait souhaiter pour celle-ci), dans des conditions telles que le comportement de l'intéressé pourrait s'en trouver influencé, même s'il ne reçoit aucun bénéfice à titre personnel.
- **Ancien, voire futur :**
 - La déclaration d'intérêts impose de déclarer les intérêts actuels mais aussi ceux qui existaient pendant les cinq dernières années ;
 - Dans un souci de loyauté, et même si la déclaration d'intérêts ne le prévoit pas, il convient que les personnes concernées informent des liens d'intérêts dont elles savent, au moment où elles font la déclaration, qu'ils vont apparaître dans un proche avenir.

- • ● ● **Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, nous vous proposons de remplir le document suivant afin de nous informer de tout « intérêt » éventuel. Cette déclaration engage la responsabilité du déclarant qui doit s'assurer qu'elle est sincère, à jour et exhaustive.**

Je soussigné(e) Morgane Gosselin

Intervenant au titre d'expert en Néphrologie au sein du CHEM.

Déclare avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer les intérêts éventuels et leur nature et être donc en mesure de déclarer sur les cinq dernières années :

1) Activité principale :

Activité	Exercice (libéral, salarié, autre...)	Lieu d'exercice	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)
Praticien Hospitalier	salarié	CHU Rennes	11/2010	10/2013
Praticien Hospitalier	salarié	CHRU Brest	Depuis 11/2013	

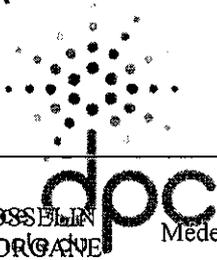
2) Activités à titre secondaire :

(Participation à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence de l'organisme ou de l'instance collégiale objet de la déclaration, travaux ou études scientifiques, consultant, articles, congrès...)

Structure ou organisme		Fonction ou activité	Rémunération (oui/non)	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)
GOSELIN MORGANE	Médecin <u>ROCHE</u> <u>SAS</u> 14/03/2013 Hébergement		161 €		
GOSELIN MORGANE	Médecin <u>ROCHE</u> <u>SAS</u> 14/03/2013 Transport		242 €		
GOSELIN MORGANE	Médecin <u>ROCHE</u> <u>SAS</u> 15/03/2013 Hébergement		161 €		
GOSELIN MORGANE	Médecin <u>ROCHE</u> <u>SAS</u> 08/10/2013 Hébergement		215 €		
GOSELIN MORGANE	Médecin <u>ROCHE</u> <u>SAS</u> 08/10/2013 Inscription		205 €		

Déclaration d'intérêts

 <p>Agence nationale du DPC</p>	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>ROCHE SAS</u>	08/10/2013 Repas	53 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>THERADIAL SAS</u>	09/10/2013 REPAS	93 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>ROCHE SAS</u>	09/10/2013 Hebergement	215 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>ROCHE SAS</u>	09/10/2013 Repas	54 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>ROCHE SAS</u>	10/10/2013 Hebergement	215 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>ROCHE SAS</u>	10/10/2013 Repas	57 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>MEDITOR</u>	04/02/2014 REPAS	26 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>Alexion Pharma France</u>	20/03/2014 AUTRE	290 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>Alexion Pharma France</u>	20/03/2014 REPAS	210 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>Alexion Pharma France</u>	20/03/2014 HEBERGEMENT	313 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>Alexion Pharma France</u>	20/03/2014 TRANSPORT	722 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>SANDOZ</u>	25/03/2014 REPAS	27 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>SHIRE France S.A.</u>	03/10/2014 Repas	16 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>MEDITOR</u>	23/11/2014 HEBERGEMENT	170 €				
	GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>MEDITOR</u>	23/11/2014 TRANSPORT	521 €				
GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>MEDITOR</u>	24/11/2014 REPAS	79 €					
GOSSELIN MORGANE	Médecin <u>AMGEN SAS</u>	28/11/2014 TRANSPORT	79 €					



Déclaration d'intérêts

Agence nationale du DPC GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>AMGEN SAS</u>	28/11/2014 TRANSPORT	455 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>ROCHE SAS</u>	13/01/2015 Repas	22 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>Alexion Pharma France</u>	19/03/2015 Inscription	300 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>Alexion Pharma France</u>	19/03/2015 Repas	215 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>Alexion Pharma France</u>	19/03/2015 Hébergement	285 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>Alexion Pharma France</u>	19/03/2015 Transport	542 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>Alexion Pharma France</u>	19/03/2015 Repas	10 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>NOVARTIS PHARMA SAS</u>	24/03/2015 [PARTICIPATION EVENEMENT SCIENTIFIQUE]	19 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>DAIICHI SANKYO FRANCE SAS</u>	27/03/2015 Repas	24 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>Otsuka Pharmaceutical France SAS</u>	29/03/2016 Repas	20 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>Alexion Pharma France</u>	04/10/2016 Inscription	240 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>Alexion Pharma France</u>	04/10/2016 Hébergement	577 €			
GOSSELIN MORGANE	Médecin	<u>Alexion Pharma France</u>	04/10/2016 Transport	803 €			

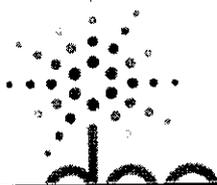
Déclaration d'intérêts

 Agence nationale du DPC	GOSELIN MORGANE Médecin	<u>THERADIAL SAS</u>	05/10/2016 REPAS	43 €				
	GOSELIN MORGANE Médecin	<u>JANSSEN-CILAG</u>	03/11/2016 REPAS	48 €				
	GOSELIN MORGANE Médecin	<u>AMGEN SAS</u>	25/11/2016 HEBERGEMENT	182 €				
	GOSELIN MORGANE Médecin	<u>AMGEN SAS</u>	25/11/2016 TRANSPORT	500 €				
	GOSELIN MORGANE Médecin	<u>AMGEN SAS</u>	25/04/2017 Autre : [DEJEUNER REUNION]	20 €				

3) Activités qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration

Structure et activité bénéficiant du financement	Organisme à but lucratif financeur	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)
Club des Jeunes Néphrologues/ vice-Présidente	Partenaires industriels : Otsuka, Vichy, Roche, Fresenius, Alexion, Amgen, Astellas, Baxter, Braun, Shire, SINED, MACSF, Meditor, Nipro, Sanofi, Hémodtech Partenaires institutionnels : Associations de patients : France Reins, Renaloo, le regard de Ricci, Association PKD Sociétés savantes : SFNDT, ERA-EDTA, ISN, ASN, SFT, SFP, RDPLF	Depuis 2011	
Membre du comité scientifique de Renaloo Comité de lecture RDPLF Membre de la commission dialyse de la SFNDT		Depuis 2014 Depuis 2017 Depuis 2017	

4) Participations financières dans le capital d'une société : Aucune



Déclaration d'intérêts

Structure concernée	Type d'investissement

5) Existence de proches parents salariés ou possédant des intérêts financiers dans toute structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration Aucune

Organismes concernés	Commentaire	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)

6) Autres liens d'intérêts que le déclarant choisit de faire connaître :Aucune

Elément ou fait concerné	Commentaire	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)

Je n'ai aucun lien d'intérêt à déclarer.

Fait à :Brest

Le : 8 décembre 2017

Signature :